

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARBOZ(AIN)

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 09/05/2023  
D2023051506

Séance du 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle, Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, CALLAND Cédric, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, NOEL Simon  
Excusés : M. GUILLERMIN Patrice donne son pouvoir à Mme NAVARIN Cécile, Mme NICOLAS Carine donne son pouvoir à M. JAILLET Christian, M. PONCIN Emmanuel donne son pouvoir à M. NOEL Simon

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

-----

**Objet :** Convention avec ATC FRANCE antenne située « En Margillat »

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2020 concernant la signature d'un bail avec la Société ORANGE pour l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile au lieudit « En Margillat » à proximité du cimetière, sur la parcelle cadastrée D 2148, sur une surface d'environ 24 m<sup>2</sup>.

Le bail consenti pour une durée de 12 ans, prenant effet au 1<sup>er</sup> février 2020 a été cédé à la société ATC France par ORANGE.

La redevance annuelle sera de 3 500 € toutes charges incluses, payable à terme à échoir.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- approuve la cession du bail entre la Société Orange la société ATC France,
- accepte une redevance annuelle de 3 500 € toutes charges incluses qui prendra effet à compter de la date de signature.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Christelle MOIRAUD

